

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
Bourgogne-Franche-Comté

Décision n° 21941 du 17 octobre 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général des groupements de gendarmerie départementale de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de Saône-et-Loire et de l'Yonne

NOR : INTJ1725744S

Le commandant de la région de gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Côte-d'Or,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 25587 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630351S) ;

Vu la décision n° 91983 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630326S),

Décide:

Article 1^{er}

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} décembre 2017 :

Disseix Dominique	NIGEND : 127 480	NLS : 5 280 831
Viégas Jean-Marc	NIGEND : 152 748	NLS : 8 010 695
Gastellier Philippe	NIGEND : 132 138	NLS : 5 295 429
Viey Patrice	NIGEND : 122 124	NLS : 5 243 456

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 17 octobre 2017.

*Le général, commandant la région
de gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Côte-d'Or,*
O. KIM